

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le 17 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, BASSO, CHAMBON, DELTEIL, GUICHARD, MILLS, PARDO, TAURAN,
MM BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procuration : D DENIS à C GUICHARD, CH TAURAN à C PARDO

Secrétaire de séance : JP MAITRE

1) DEBAT D'ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE / PLU

Monsieur le Maire expose le projet de délibération : le cadre imposé pour l'accueil de populations nouvelles est une zone de 12 ha mais il fait aussitôt remarquer que le PLU peut être révisé.

Débat :

- Cindy pardo évoque la possibilité de créer un parking.
- Claire guichard note que le projet est cohérent et qu'en fait on « bouche les dents creuses »

Le PADD est adopté à l'unanimité.

Question Diverses

- Jacques JOFRE évoque les ordures ménagères et le problème des conteneurs semi-enterrés : il faudra les retirer, les rapporter au dépôt et combler l'espace libéré.
- Joséphine CHAMBON demande où en est la procédure concernant le camping ?
Réponse : l'avocat a interjeté l'appel et la réponse interviendra mi-septembre.
- Joséphine CHAMBON évoque ensuite l'accessibilité à la médiathèque et la suppression de la salle d'expo et de réunion :
Réponse : le bâtiment est actuellement municipal car la cession à la communauté de communes (CDC) n'est pas signée. Les bacs roulants achetés par la CDC peuvent être déplacés ; la climatisation c'est aussi la CDC, enfin la mise en place d'un ascenseur est à l'étude.
- Hugues GERVAIS pose la question des réparations à la salle des fêtes et en particulier l'entretien et la réparation du chauffage
Réponse : cela dépend de la convention avec le département.
- Jacques JOFRE informe le conseil que l'analyse des eaux est conforme aux normes mais non conforme aux règles « bio » d'où l'interdiction de pompage à certains agriculteurs bio. Il faut donc voir un bureau d'études pour obtenir des « solutions » chiffrées.
- Joséphine CHAMBON parle de l'extension de la déchèterie et création d'un « recyclerie ».
Réponse : le permis de construire est déposé.
- Monsieur le Maire évoque l'agression dont il a été l'objet et la décision de la justice de « classer sans suite ».
- Fin de séance.